

# ACCUEILLIR UN-E JEUNE VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE DANS VOTRE CENTRE SOCIAL : VOUS Y AVEZ DÉJÀ PENSÉ ?



## LE SERVICE CIVIQUE : ÇA S'ADRESSE À QUI ?

- Tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.
  - Sans condition de diplôme, seule la motivation compte !
- Pour plus d'informations, consulter le site de [L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE](#)

## POURQUOI ACCUEILLIR UN-E JEUNE EN SERVICE CIVIQUE ?

En accueillant des jeunes en service civique au sein de votre centre social, vous contribuerez à :

- Mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux ;
- Développer l'engagement et le pouvoir d'agir des jeunes ;
- Permettre à des jeunes de vivre **une expérience d'engagement volontaire** dans le domaine de l'animation socioculturelle.

## ET POUR QUELLES MISSIONS ?

- La mission de Service Civique s'étend sur une durée **de 6 à 8 mois maximum** en privilégiant les durées de mission de 8 mois ;
- Le temps d'engagement est **limité à 24h** par semaine ;
- **6 domaines d'action** définis par l'Agence, quelques exemples de de missions dans les centres sociaux.



**SERVICE  
CIVIQUE**

Une mission pour chacun  
au service de tous



UNION FRANCILIENNE  
des Fédérations des centres  
sociaux et socioculturels



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports



### CULTURE & LOISIRS

Encourager la participation des habitant-es à des activités culturelles ou de loisirs

### ÉDUCATION POUR TOUS



Contribuer à la mobilisation et à l'accompagnement de groupes de jeunes dans le montage d'activités ou de projets dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité



### ENVIRONNEMENT

Participer au développement d'actions pour l'environnement



### SOLIDARITÉ

Favoriser le lien social par l'accompagnement d'habitant-es dans la mise en place d'actions ou de projets solidaires

### MÉMOIRE & CITOYENNETÉ

Encourager la prise de parole et la participation des habitant-es à un projet de centre social



### SANTÉ

Favoriser le développement d'actions d'éducation à la santé

# ACCUEILLIR UN-E JEUNE VOLONTAIRE DANS VOTRE CENTRE SOCIAL : VOUS Y AVEZ DÉJÀ PENSÉ ?



## SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun  
au service de tous

### À QUOI S'ENGAGE LE CENTRE SOCIAL ?

1. Désigner un-e tuteur-riche compétent-e chargé-e de préparer et de suivre le-la jeune en Service Civique tout au long de sa mission en l'accompagnant dans sa réflexion sur son projet d'avenir.
2. Verser une indemnité aux volontaires.

### QUEL EST LE RÔLE DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES

Les Fédérations départementales, organismes agréés, sont garantes de l'accueil et du suivi du service civique. Elles mettent à disposition le-la jeune volontaire dans votre centre social grâce à une convention de mise à disposition.

- Elles se chargent de toute la partie administrative de ce dispositif (saisie des contrats auprès de l'Agence du service civique, inscriptions aux formations obligatoires, etc.).
- Elles veillent au bon déroulement de l'accompagnement par les tuteur-rices et au suivi par les jeunes des formations obligatoires (premiers secours et formation civique et citoyenne).

### POUR ACCUEILLIR UN-E JEUNE EN SERVICE CIVIQUE, PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE RÉFÉRENTE DÉPARTEMENTAL-E :

Jérôme Radal : [jerome.radal@centres-sociaux93.fr](mailto:jerome.radal@centres-sociaux93.fr)

496,93 €  
À 504,98 €  
pris en charge  
par l'État

611,78 € À 619,83 €  
net par mois

114,85 €  
pris en charge  
par le centre  
social

LE VOLONTAIRE  
Son indemnité



UNION FRANCIENNE  
des Fédérations des centres  
sociaux et socioculturels



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports